

P4

Panorama des risques majeurs à Ris-Orangis

P5

Comment êtes-vous alerté en cas de danger ?

P6

Les inondations

P8

Les risques industriels

P10

Les mouvements de terrain

P12

Les transports de matières dangereuses

P14

Qui fait quoi pour votre sécurité civile

P16

Les numéros d'urgence et liens utiles

Crédits

Consignes de sécurité : IFFO-RME (Institut Français des Formateurs Risques Majeurs et protection de l'Environnement) – www.iffo-rme.fr

Madame, Monsieur,

Entre le fleuve et le bois de Saint-Eutrope, sur les flancs de la vallée de la Seine et au cœur du sud du Grand Paris, notre ville bénéficie d'une situation géographique exceptionnelle qui font son identité et son attractivité. Une localisation qui nous oblige cependant à anticiper les risques naturels et industriels pouvant exceptionnellement nous impacter.

Si ces événements restent rares, nous savons que le risque zéro n'existe pas. Il nous faut donc, sans céder à la panique, anticiper leurs conséquences par des mesures préventives (règles d'urbanisme, modernisation de nos réseaux, exercices,...) et la définition de procédures adaptées en cas d'incident.

Comme de très nombreuses communes, Ris-Orangis n'est pas épargnée par les dangers potentiels que représentent une crue de la Seine (comme en mai-juin 2016), un accident lié à la présence de sites industriels sensibles, le transports de matières dangereuses... Ils peuvent concerner chacun et impacter notamment vos déplacements.

Parfaitement conscient de ces risques depuis de nombreuses années, et sans attendre les prescriptions édictées par la loi, notre collectivité a mis en place des règles et des procédures précises permettant d'assurer sa sécurité civile, de limiter certains dangers (la prévention) et de se préparer à la crise (l'action).

En collaboration étroite et permanente avec les secours (sapeurs-pompiers, SAMU, forces de l'ordre) la commune est

chargée notamment de : l'alerte à la population, la mise à l'abri et l'hébergement d'urgence, ainsi que la communication de crise jusqu'au retour à la normale.

Pour cette raison, Ris-Orangis a élaboré un Plan communal de sauvegarde (PCS). Ce document fait un diagnostic complet des risques et établit des procédures adaptées à un grand nombre de scénarios. Ce document est consultable en mairie et sur le site internet de la ville.

Afin d'informer avec précision les Rissois-es des mesures de prévention et des gestes à adopter, j'ai souhaité, avec mon adjoint chargé de l'Environnement, du Développement durable et de l'Énergie, Gil MELIN, que les agents de nos services municipaux élaborent ce document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) que vous tenez entre les mains.

Je vous invite à en prendre connaissance, à le conserver et à vous y référer en cas de problème. Vous y trouverez un rappel des dangers possibles, de l'action de la mairie et des consignes de sécurité à respecter. Si vous aviez besoin de précisions ou d'informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter les services municipaux ou mon secrétariat.

Soyez assuré-e de mon engagement et de mon sincère dévouement,

Stéphane RAFFALLI
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

QUELS RISQUES MAJEURS À RIS-ORANGIS ?

Le risque majeur naturel ou technologique se caractérise par sa faible fréquence et sa gravité (nombreuses victimes, dommages importants, etc.).

LA VILLE DE RIS-ORANGIS EST EXPOSÉE À 4 RISQUES MAJEURS :



Inondations



Risques industriels



Mouvements de terrain



Transports de matières dangereuses

Les autres risques sont exposés dans un document annexe
disponible sur  VILLE-RIS-ORANGIS.FR

La mairie, à Ris-Orangis comme dans toutes les villes de France, a la responsabilité de diffuser l'alerte aux populations concernées et aux principaux établissements locaux. L'alerte peut être relayée par les entreprises ou les établissements scolaires. En cas d'alerte, n'allez pas chercher vos enfants à l'école avant d'y être autorisés ; ils sont mis en sécurité dans le cadre du Plan particulier de mise en sûreté de l'établissement (PPMS).

Le Plan communal de sauvegarde (PCS) de Ris-Orangis prévoit également des actions au-delà de l'alerte initiale : communication avec les habitants, surveillance du territoire, déplacements des autorités et des services municipaux sur le terrain, etc.

COMMENT SUIS-JE ALERTÉ EN CAS DE DANGER ?

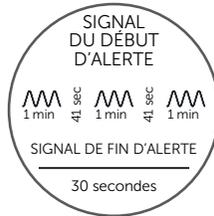
Les cartes « vigilance météo » (MétéoFrance) et vigicrues (Ministère de l'Environnement) : à la télévision, sur Internet, sur mon portable.

Les alertes préfectorales (canicule, grands froids, pollution atmosphérique) : via la mairie et le site Internet de la Préfecture.

Le Signal national d'alerte (SNA) : sirène relayée à Ris-Orangis en cas d'accident industriel grave ou nucléaire.

Les médias : télévision, presse, réseaux sociaux.

Les moyens municipaux en fonction des circonstances : site Internet et comptes Facebook et Twitter, véhicules avec haut-parleur, agents municipaux avec mégaphone, porte à porte, panneaux d'affichage, etc.



QUE DOIS-JE FAIRE EN CAS DE DANGER ?



je suis vigilant et je cherche à m'informer (France Inter 87.8 MHz et France Bleu Paris 107.1 MHz)



j'envisage un stock d'urgence en cas d'isolement



je ne m'impatiente pas si je dois vivre pendant quelques temps en « mode contraint »



je respecte les consignes des autorités et je suis solidaire avec les autres



j'envisage un sac d'urgence en cas d'évacuation :

- 3 litres eau par personne



je fais le point des dégâts avant de contacter mon assurance



je ne surcharge pas le réseau téléphonique

- Aliments non périssables
- Vêtements chauds
- Couvertures • Lampe de poche à piles avec ses piles de recharge ou à dynamo
- Radio à piles avec ses piles de recharge • Trousse de premiers soins • Papier toilette • Médicaments et ordonnances • Carnet de sante • Papiers personnels
- Argent liquide • clés

EN ENTENDANT LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE (SNA)



je ne vais pas chercher les enfants à l'école pendant une crise



je me confie chez moi



Avec 1,7 km de berges de Seine, la commune est concernée par le risque d'inondation ; des remontées localisées et identifiées de nappes phréatiques et de réseaux d'eau peuvent également se produire malgré les importants travaux de modernisation du réseau d'assainissement

LES INONDATIONS



ET MOI, JE FAIS QUOI ?

AVANT



je m'informe sur la météo



je pense aux équipements vulnérables à l'eau
je rentre les équipements d'extérieur
j'envisage le transfert des objets exposés et des produits polluants vers une zone mieux protégée
je prépare des matériaux pour limiter les entrées d'eau (sac de sable, planche de bois et mur de parpaings)

PENDANT



rapidement, je prends mes dispositions pour me faire héberger chez des proches



si je suis chez moi, sous la menace de l'eau, je mets en hauteur



j'évite tout déplacement

LES CRUES MARQUANTES À RIS-ORANGIS

En plus de 100 ans , Ris-Orangis a été marqué par 6 crues majeures.

- 28 janvier 1910 > 6,15 m
Crue de référence
- 23 janvier 1955 > 5,56 m
- 14 janvier 1982 > 5,11 m
- 28 décembre 2010 > 3,75 m
- 19 mars 2015 > 3,91 m
- 3 juin 2016 > 4,84 m

Mesure : échelle de Corbeil-Essonnes

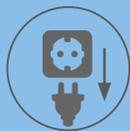
LES MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

Depuis 2003, le Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la Seine définit des réglementations à la construction de certaines zones. Il est une référence absolue pour le Plan local d'urbanisme de notre ville. Depuis plus de 15 ans, **la mairie mène une démarche préventive d'intégration du risque inondation** à tout projet d'urbanisme qui y est exposé. À ce titre, l'écoquartier des Docks de Ris prend pleinement en compte ce risque naturel.

Ris-Orangis a été identifié comme territoire à risque important d'inondation en 2012 par le Ministère de l'Environnement (TRI de la métropole francilienne). La ville est intégrée au périmètre du Programme d'actions et de prévention des inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes.

Le Plan communal de sauvegarde (PCS) de Ris-Orangis prévoit notamment : la surveillance des échelles de crue et des débordements locaux, l'information auprès des riverains et des entreprises concernées, l'appel à la solidarité et l'ouverture de centres d'hébergement temporaires pour les personnes sinistrées.

APRÈS



je débranche tous mes appareils électriques



si je suis à l'extérieur, je ne traverse pas en voiture une zone submergée par l'eau



en sortant, je fais attention à ce qui a pu être fragilisé
je ne m'approche pas des lignes électriques ou téléphoniques



je fais attention aux risques de chutes cachées par l'eau

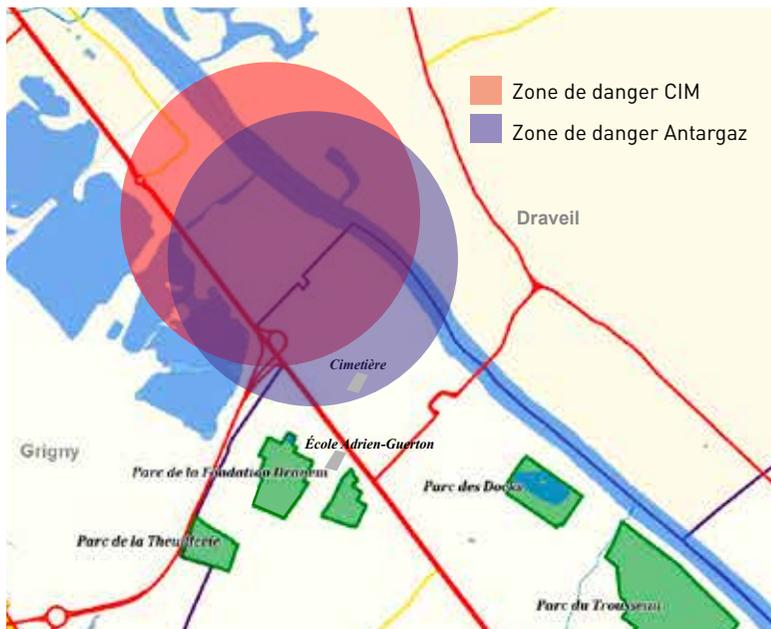


je fais vérifier l'installation électrique inondée avant de la rebrancher



À la limite entre Ris-Orangis et Grigny, deux entreprises sont classées Seveso*

LES RISQUES INDUSTRIELS



Source PPI Cim Antargaz

ET MOI, JE FAIS QUOI ?

AVANT



je m'informe sur la météo
je me renseigne pour savoir si je suis dans une zone proche d'un site à risque ; si oui, j'envisage la possibilité d'un confinement (stock d'urgence) ou d'une évacuation (sac d'urgence)



j'apprends à reconnaître le signal national d'alerte (SNA)

PENDANT

EN ENTENDANT LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE (SNA)



je me confins chez moi



je ferme les portes et fenêtres, afin de limiter les entrées d'air



je ne fume pas

À Grigny, la Compagnie industrielle maritime (CIM) stocke des produits pétroliers et Antargaz, à Ris-Orangis des produits gaziers.

Les dangers peuvent être de 3 types :

- incendies ;
- explosions avec effet de choc et de projection ;
- fuites de produits toxiques (dans l'air ou dans la Seine).

Les facteurs déclenchants peuvent être d'origine externe (météo, inondations, accident de circulation, séisme, chute d'un avion, accident suite à des travaux, malveillance...) ou interne (incendie, explosion d'installation ou de camion, fuite d'une canalisation, erreur humaine, débordement d'un bac, défaut de matériel).

Afin de prévenir les risques d'accident, des exercices sont régulièrement réalisés au sein de l'entreprise et des travaux de modernisation du site entrepris.

LES MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

L'État a engagé en 2010 la rédaction d'un Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) pour l'ensemble CIM-Antargaz. Ce document est actuellement en cours d'élaboration.

Compte tenu de leur statut Seveso, selon l'ampleur de l'incident, les plans de crise des entreprises CIM-Antargaz pourront être complétés par un Plan particulier d'intervention (PPI), à la demande de la Préfecture. Dans ce cas, le Préfet prend directement la direction des opérations de secours ; le maire et la ville doivent lui apporter leur concours.

*Seveso : le 24 juin 1982 la directive dite SEVESO demande aux États et aux entreprises d'identifier les risques associés à certaines activités industrielles dangereuses et de prendre les mesures nécessaires pour y faire face.

APRÈS



sur ordre des autorités, je me rends au point de rassemblement indiqué



si j'en reçois les consignes, j'évacue avec un sac d'urgence



je ne vais pas chercher mes enfants à l'école



j'aère mon habitation ou le local dans lequel je me trouvais

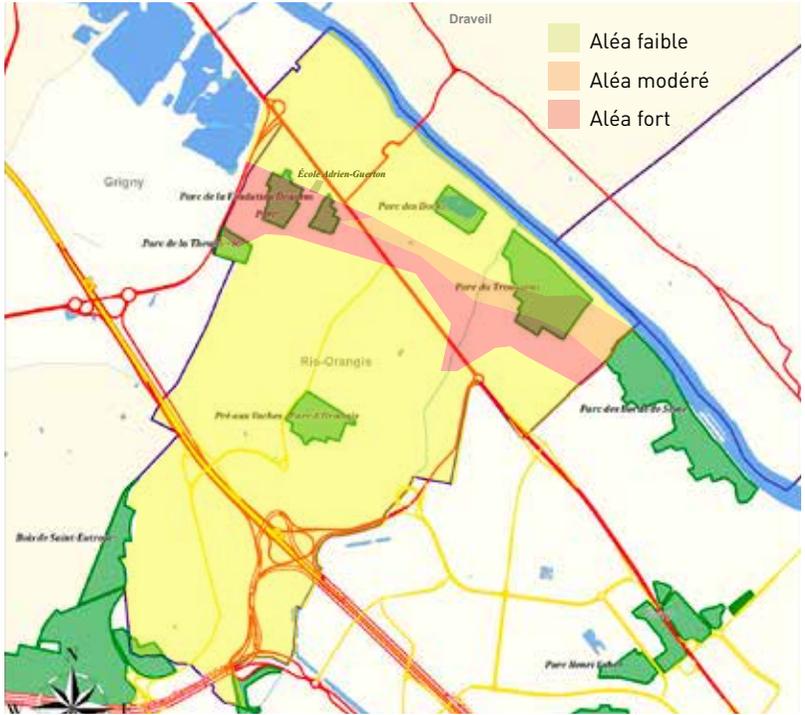


en cas d'irritation, je me lave et je me change immédiatement ; je me rends chez un médecin



LES MOUVEMENTS DE TERRAIN ET SÉISMES

Comme l'ensemble du territoire régional, Ris-Orangis est exposée au risque de mouvement de terrain. Principalement localisé sur la zone de coteau marquant la transition entre le plateau et le bas de la ville, ce risque reste cependant très faible sur la commune.



ET MOI, JE FAIS QUOI ?

PENDANT



je débranche tous mes appareils électriques et ferme le gaz



dès les premiers signes de mouvements de terrain ou de secousses, j'évacue le bâtiment dans lequel je me trouve



je ne fume pas



si je suis à l'extérieur, je ne traverse pas en voiture une zone submergée par l'eau



je m'éloigne des bâtiments menaçant de s'effondrer

Le sol et le sous-sol de la commune de Ris-Orangis sont constitué en grande partie de formations à dominante argileuse. Il s'agit d'un sous-sol sensible aux gonflements et aux retraits d'eau pouvant conduire à des mouvements de terrain très lents (généralement de plusieurs mois) occasionnant des dégâts très localisés. À savoir :

- des fissurations de bâtiments,
- des fragilisations de canalisations souterraines (gaz, eau),
- des affaissements du réseau routier.

Cependant, il est important de noter qu'à Ris-Orangis, « l'aléa » est considéré comme très faible.

LES MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

Le Plan communal de sauvegarde (PCS) de Ris-Orangis prévoit : la surveillance des dégradations et la gestion des arrêtés de péril.

De manière préventive, il est préconisé aux propriétaires des biens immobiliers privés d'assurer une surveillance des fissurations. La prise de photo des fissures peut constituer un moyen de suivi utile.

APRÈS



en sortant, je fais attention à ce qui a pu être fragilisé

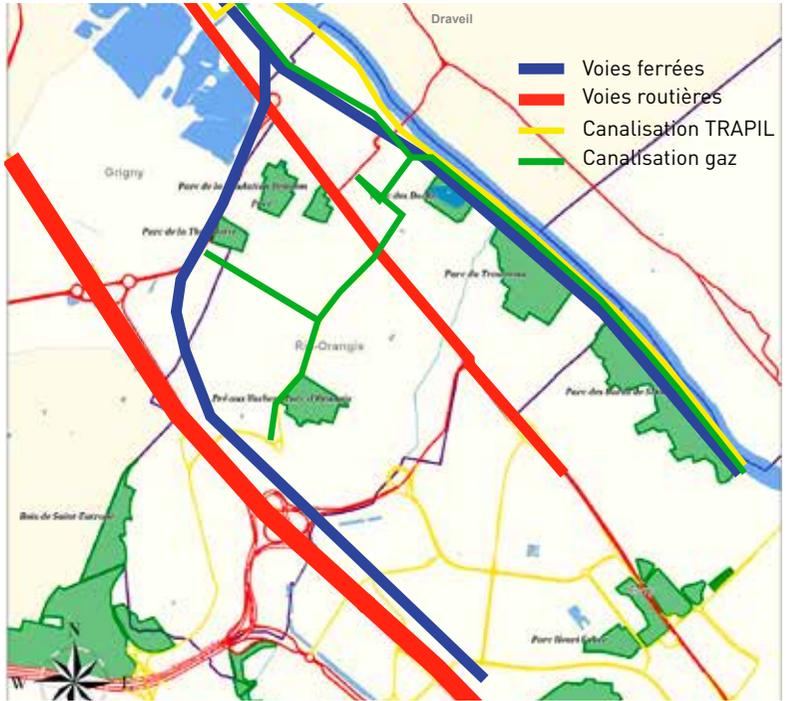


je ne m'approche pas des lignes électriques ou téléphoniques



La commune est concernée par un risque de transport de matières dangereuses.

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES LES RISQUES D'ACCIDENT



ET MOI, JE FAIS QUOI ?

AVANT



je me renseigne pour savoir si je suis dans une zone proche d'un site à risque :

si oui, j'envisage la possibilité d'un confinement (stock d'urgence) ou d'une évacuation (sac d'urgence)



j'apprends à reconnaître le signal national d'alerte (SNA)

PENDANT

EN ENTENDANT LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE (SNA)



je me confine chez moi



je ferme les portes et fenêtres, afin de limiter les entrées d'air



je ne fume pas

LES ITINÉRAIRES RISSOIS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)

Quels itinéraires routiers ?

- l'autoroute A6
- la route nationale 7,
- la route nationale 104 (francilienne) et notamment son point de jonction avec l'autoroute A6

L'accès aux entreprises CIM et Antargaz accroît le trafic sur la route nationale 7 et la route départementale 310 (non identifié comme itinéraire TMD)

Quels itinéraires ferrés ?

La gare de Ris-Orangis avec les convois de GPL liés à Antargaz.

Sur l'ensemble du territoire du département, le Service départemental d'incendie et de secours évalue à 11 000 tonnes / jour la quantité de matières dangereuses qui transite vers les sites industriels.

Quelles voies navigables ?

La Seine représente en 2002 un trafic fluvial de 882 000 tonnes et emprunte notamment les ponts de déchargements de Ris-Orangis, d'Évry et de Juvisy-sur-Orge /Draveil.

Les principaux risques sont identifiés sur les aires de chargement et de déchargement.

Quelles canalisations ?

- l'oléoduc TRAPIL
- les gazoducs

LES MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

Aucune commune ne peut interdire le passage de ce type de transport, sauf à proposer un itinéraire de délestage.

Toutefois, la Préfecture désigne des itinéraires préférentiels pour limiter le nombre de voies empruntées.

La présence d'Établissements recevant du public à proximité des itinéraires identifiés concourt à l'accroissement des enjeux humains, notamment en ce qui concerne les établissements de santé et scolaires. Les Plans de prévention et de mise en sécurité des établissements scolaires prévoient les dispositions de sauvegarde appliquées aux enfants et aux personnels lors d'événements majeurs. Le Plan communal de sauvegarde assuré par la mairie concourt, quant à lui, à la protection de la population et à l'assistance aux services de secours.

APRÈS



sur ordre des autorités, je me rends au point de rassemblement indiqué



si j'en reçois les consignes, j'évacue avec un sac d'urgence



je ne vais pas chercher mes enfants à l'école



j'aère mon habitation ou le local dans lequel je me trouvais



en cas d'irritation, je me lave et je me change immédiatement ; je me rends chez un medecin

LE PRÉFET

coordonne les forces de secours. Si la crise concerne plusieurs communes ou si elle dépasse les moyens de la commune, il peut déclencher le plan Orsec* et devenir le Directeur des opérations de secours.

LE MAIRE

est le responsable du Plan communal de sauvegarde (PCS) qui régit les missions de la commune en cas de crise. Il est également le Directeur des opérations de secours (hors Plan Orsec*) et coordonne la cellule de crise municipale ; il facilite les actions des sapeurs-pompiers et des forces de l'ordre et rend compte aux autorités préfectorales.

LES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Sur notre territoire, il s'agit notamment de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et des prestataires de réseau. Ils gèrent et adaptent à la situation de crise les services à la population : électricité, gaz, déchets, eau, assainissement, etc.

LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) ET LES ENTREPRISES

Ils informent d'un éventuel danger, relaient l'alerte auprès des usagers et salariés et adaptent leur activité en cas de crise ; les écoles peuvent déclencher leur PPMS (Plan particulier de mise en sûreté).

LES CITOYENS

Ils réagissent aux alertes, se mettent en sécurité facilitent les secours par leur comportement, se montrent patients et solidaires et peuvent se préparer davantage en élaborant un Plan familial de mise en sûreté.

**Plan ORSEC : programme d'organisation des secours à l'échelon départemental, en cas de catastrophe, permettant une mise en œuvre rapide et efficace de tous les moyens nécessaires. Plan placé sous l'autorité du préfet.*

CENTRES DE DISTRIBUTION ET POINTS DE RASSEMBLEMENT



Points de rassemblements dans le cadre de l'évacuation d'un périmètre pour un accident industriel

Centres de distributions de produits d'urgence (eau potable ou comprimés d'iode dans le cadre d'un accident nucléaire)

NUMÉROS D'URGENCE

numéro unique (européen)

112

si vous rencontrez des difficultés à entendre ou parler

114 (par sms ou fax)

Pompiers

18

Police

17

SAMU

15

Mairie



01 69 02 52 52



ville-ris-orangis.fr



contact@ville-ris-orangis.fr

+ D'INFOS

ERDF 09 72 67 50 91

GRDF 0800 47 33 33

France Bleu Paris 107.1 MHz

MétéoFrance

08 99 71 02 91

meteofrance.com

Vigicrues (station de

Corbeil-Essonne)

vigicrues.gouv.fr

Préfecture de l'Essonne

(information préventive)

essonne.gouv.fr

Portails interministériels

sur les risques :

risques.gouv.fr

georisques.gouv.fr

Cette brochure d'information est téléchargeable



VILLE-RIS-ORANGIS.FR

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter

le Plan communal de sauvegarde (PCS) de Ris-Orangis à la mairie.

Nous restons à votre écoute en cas de besoin complémentaire.

f



**SOYEZ TOUJOURS ATTENTIFS
AUX CONSIGNES DE VIGILANCE
ET D'INFORMATION**

